

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de BOEURS EN OTHE

4.3.3 Document graphique

Centre de la commune et hameau au 1/2 000ème

Plan n°4.3.3

Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire le 20/05/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire le 20/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
Initiative
Agence de l'Yonne
Tel : 03 86 15 40 00 - Fax : 03 86 15 21 03
www.cccvpo.org

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

0 20 40 60 80 100 m

* Origine : données CCVPO - Données 1980-2017
Plan cadastre actualisé en octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur

ZONES URBAINES

- Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé
- UE Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ZONES AGRICOLES

- A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Emplacements réservés et numéro d'opération

- Liens doux à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 :

- ★ Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :
- Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Matériau	Superficie (en m²)
Boeurs-en-Othe	1.1	Extension (nouveau)	Commune de Boeurs-en-Othe	1000

